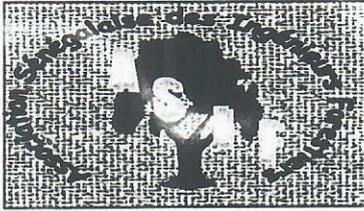


3718

République du Sénégal

un peuple, un but, une foi.



ASSOCIATION SENEGALAISE DES
INGENIEURS FORESTIERS (ASIF)
BP : 1831 Dakar TEL : 832.00.45
Siège social Centre FoReT Thiès

Ministère de l'Environnement et de la
Protection de la Nature

Direction des Eaux, Forêts, Chasses et
Conservation des Sols



ATELIER NATIONAL

**CONTRIBUTION DES RESSOURCES
FORESTIERES A LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETE**

TERMES DE REFERENCE

CONTEXTE :

Sur une superficie de 196 722 km², l'économie du Sénégal est essentiellement basée sur le secteur primaire. En 1993, les projections indiquèrent une population de près de 8 millions d'habitants dont environ 3,2 millions vivaient en zone urbaine à l'horizon 2000. Le Sénégal a ainsi le plus fort taux d'urbanisation de la région sahélienne. Les femmes représentent 51,4 % de la population totale, et les enfants de moins de 15 ans, 30 %.

Vers la fin des années 70, pour faire face au déséquilibre économique et budgétaire dont il est confronté, le pays s'est attelé à des réformes pour éliminer les rigidités structurelles de son économie, par une étape de stabilisation d'abord, d'ajustement structurel ensuite et enfin d'ajustement structurel renforcé. Celles-ci ont transformé en profondeur la dynamique de l'économie nationale, en particulier depuis le changement de parité du franc CFA intervenu en janvier 1994.

Cette dynamique a produit une impulsion nouvelle qui met désormais l'accent sur une gestion macro-économique rigoureuse et sur le renforcement des ressources nécessaires à une croissance soutenue. La mise en œuvre de ces politiques a certes contribué à améliorer le cadre macro-économique, mais force est de reconnaître que les performances économiques sont restées en deçà des espérances. De manière générale, la période 1979-1993 a été marquée, au plan macroéconomique, par un net ralentissement de la croissance économique en termes réels, voire même une contraction en 1993, entraînant la mise en place d'un " Plan d'urgence " de restauration des capacités financières de l'État. A la suite de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, l'économie sénégalaise a renoué avec la croissance, le PIB réel ayant crû de 2,9% en 1994 et de plus de 5% par an en moyenne entre 1995 et 2001. Ces résultats ont été réalisés dans un contexte de réduction continue des déficits des finances publiques et de la balance des paiements courants et de maîtrise de l'inflation.

Cependant, les performances économiques enregistrées n'ont pas contribué autant qu'on pouvait l'espérer à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire substantiellement la pauvreté. Même le retour de la croissance enregistrée sur la période 1995-2001 n'a pas suffi à garantir une réduction très significative de la pauvreté. La faiblesse de l'investissement, l'atonie de l'agriculture et de l'industrie expliquent le contenu modeste en emplois de la croissance économique et sa faible propagation vers les populations les plus pauvres. Malgré le rôle qu'il joue en termes d'emplois, le secteur primaire contribue (18,5% en 2000) très modestement au PIB à cause des rendements agricoles encore faibles et tributaires des aléas climatiques. Par ailleurs, la production agricole ne couvre en moyenne que 52% des besoins alimentaires de base. Les investissements dans le secteur agricole restent concentrés dans les zones où prédominent les cultures irriguées alors que la pauvreté est plus marquée dans les zones où les cultures sont pluviales. L'insuffisance et la qualité des infrastructures routières et portuaires grèvent les coûts des transports et ne favorisent pas l'intégration des marchés, sur le plan aussi bien interne que régional.

Dans ce contexte et plus particulièrement après la dévaluation, la pauvreté a fait l'objet d'une préoccupation centrale compte tenu de son ampleur et de son extension. Plusieurs actions ont été amorcées à travers la mise en œuvre de divers programmes sectoriels articulés autour des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté.

Pour réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, l'Etat envisage de mettre en place de manière soutenue, une politique économique et sociale permettant de relever significativement ses performances socio-économiques et de placer le pays sur un sentier de développement humain durable. A cette fin, le Sénégal a initié en 2000, après l'adoption de son document intérimaire, un processus participatif de préparation d'une stratégie de réduction de la pauvreté fondée sur une croissance redistributrice et la satisfaction des besoins de base des populations pauvres. Le consensus autour de cette stratégie met l'accent

Mais l'activité économique générée par la mise en valeur des ressources forestières reste jusqu'à présent insuffisamment comptabilisée dans la détermination des agrégats économiques du pays. En effet, on attribue officiellement au sous-secteur forestier une contribution de moins de 1 % au PIB. Pourtant, la seule filière du charbon de bois (la filière la plus étudiée) justifie d'un chiffre d'affaire de plus de 20 milliards par an.

Deux raisons fondamentales peuvent expliquer ce défaut de prise en compte correcte des richesses générées par le secteur forestier dans la comptabilité nationale :

- l'importance des produits et services forestiers non marchands auto-consommés par les populations ;
- le manque de données fiables sur les produits et services forestiers marchands.

En effet, les formations forestières pourvoient des services généralement non internalisés dans la comptabilité mais jouant des rôles cruciaux à plusieurs points de vue. Les filières des produits forestiers marchands sont mal connues et restent dominées par l'informel.

Dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), il a été reconnu que "le capital naturel, qui contribue à renforcer le capital humain, est à l'instar de celui-ci un axe important de la croissance à long terme, mais également du cadre de vie".

Aussi, dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, les objectifs prioritaires suivants ont été retenus :

- la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification;
- la sauvegarde de la faune et de la flore;
- la valorisation des ressources végétales (exploitation durable, diversification des combustibles, réduction des pertes à la consommation) ;
- l'accroissement de l'accès des populations pauvres aux énergies de substitution et aux réseaux d'assainissement et de collecte d'ordures ;
- la gestion communautaire des aires protégées ;
- le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement (GRNE) par la formation, l'éducation, l'alphabétisation etc. ;
- la valorisation des ressources sauvages;
- l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie retenue sera basée sur une démarche qui s'appuie sur :

- la protection et la régénération des ressources fragiles,
- la préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif, le renforcement de la gestion des aires protégées et des réserves naturelles par l'atténuation de la pression démographique sur l'environnement,
- l'amélioration des systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures,
- l'amélioration du cadre institutionnel,
- une meilleure organisation de la gestion de l'environnement,
- la suscitation et la stimulation des attitudes positives d'appropriation des stratégies et des actions par l'ensemble des acteurs,
- la promotion de la préservation et de la protection des ressources forestières.

Bien que ces orientations retenues dans le DSRP recoupent globalement celles de la politique de développement forestier, il n'en demeure pas moins vrai que celles-ci restent générales et ne mettent pas en relief les liaisons fortes entre la réduction de la pauvreté et le développement forestier. Elles risquent ainsi de générer des projets et programmes classiques n'exploitant pas tout leur potentiel de réduction de la pauvreté.